

Des barrages devenus gênants ?

Éléments de réponses sur trois dossiers en cours entre Préchac, Noaillan et Villandraut

Même si elle ne représentait pas un intérêt économique pour EDF, la centrale hydroélectrique était en parfait état de marche. La société Cayrol avait d'ailleurs obtenu l'accord de reprendre l'ouvrage de la Trave. « Aujourd'hui, la décision du préfet est en totale contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. La production d'hydroélectricité et la protection du milieu aquatique sont des objectifs

conciliables », soutient Sandra Barot, maire de Préchac, qui a pris le soin d'éplucher les documents édités par le ministère de l'Écologie, l'énergie et du développement durable.

Les risques incendies

Mais la démolition du barrage de la Trave n'est pas sans poser d'autres interrogations, par rapport au classement du site en zone Natura 2000 et la proximité de ruines répertoriées auprès du service des monuments historiques. Quelles conclusions seront contenues dans l'étude hydraulique ? Qu'est-ce qui est prévu pour améliorer la circulation des poissons, l'aménagement des pas-

ses, l'entretien régulier des retenues, le soutènement des berges ? ...

Enfin, et parce que la filière bois, déjà affaiblie par deux tempêtes successives, n'avait sans doute pas besoin de cela, M^{me} Barot assure encore que « la disparition du barrage de la Trave entraînera la suppression de points d'eau pour la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) ».

Mise aux normes à Noaillan

Sur la commune de Noaillan, la société Cayrol a été mandatée par la société hydroélectrique du Moulin de Castaing pour remettre aux normes ses installations et poursuivre ses activités. Cette mission est en cours, en

collaboration avec les services de l'État. Dans ce cas, un emploi est en jeu, occupé aujourd'hui par Michel Braneyre.

Enfin, à Villandraut, il est question de supprimer le barrage à proximité du pont routier. Isabelle Dexpert, conseillère générale, justifie une décision prise par le département et dont les riverains, pêcheurs et responsables de la base nautique ont été informés dans le cadre d'un comité de pilotage. « Le Conseil général s'engage à financer la réfection et la consolidation du pont. Ces travaux doivent surtout permettre de maintenir l'activité canoë. »

P.L.